



CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

LA BAISSÉ D'UN RATIO QUI FAIT
COULER BEAUCOUP D'ENCRE...



La baisse du ratio de promotion en AAP1 ou C1, nouvelle dénomination de ce grade dans le dispositif PPCR, passant de 15% à 7,5%, **n'a pas été accueillie avec enthousiasme** par l'UNSA ITEFA et plus précisément par ses élu(e)s qui portent les dossiers des agents devant obtenir une promotion légitime tant attendue.

Cependant l'UNSA ITEFA tient à reprendre l'ensemble des éléments concernant les CAP de promotions des adjoints administratifs et à informer « justement » les collègues suite à l'analyse qu'elle a réalisée.

ORAPPEL :

L'arrêté du 15 avril 2016 modifiant l'arrêté du 14 mars 2016 fixant les taux de promotion (Promouvables/Promus ou [Pro/Pro]) dans divers corps gérés par le ministère des affaires sociales et de la santé, *le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports pour les années 2016, 2017 et 2018 s'établissaient comme suit :

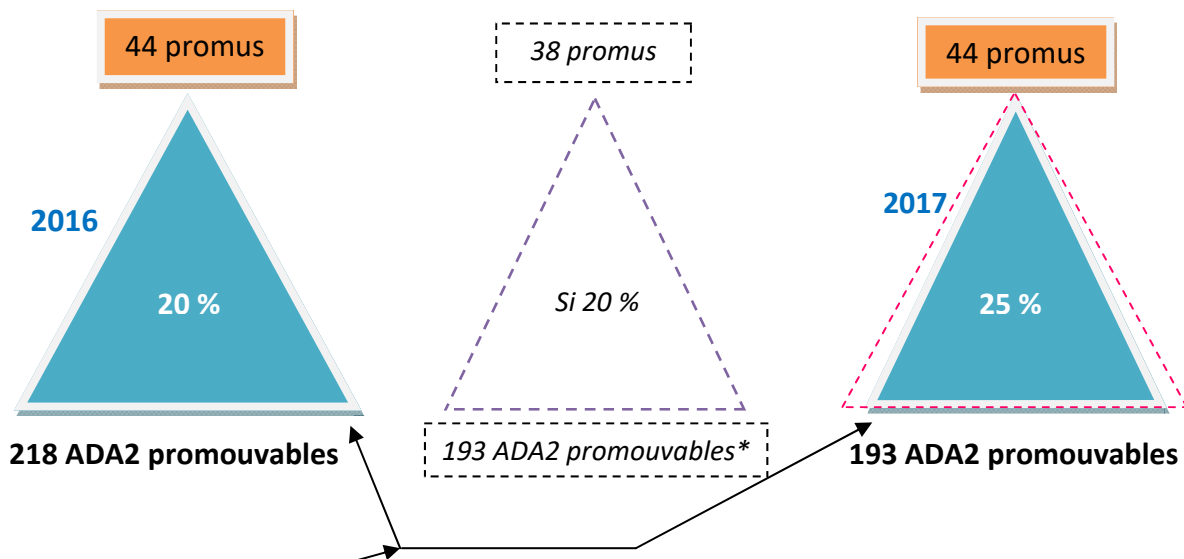
Ratios Pro/Pro	2016	2017 et 2018
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	20 %	25 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	14 %	14 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15 %	15 %

Le tableau ci-dessous est un rappel des promotions pour les années 2016 et 2017:

GRADES	2016	2017
ADA2 → ADA1	20 %	25 %
Promouvables	218	193
Promus	44	44
ADA1 → AAP2	14 %	14 %
Promouvables	1503	1311
Promus	210	184
AAP2 → AAP1	15 %	15 %
Promouvables	1290	1599
Promus	193	214

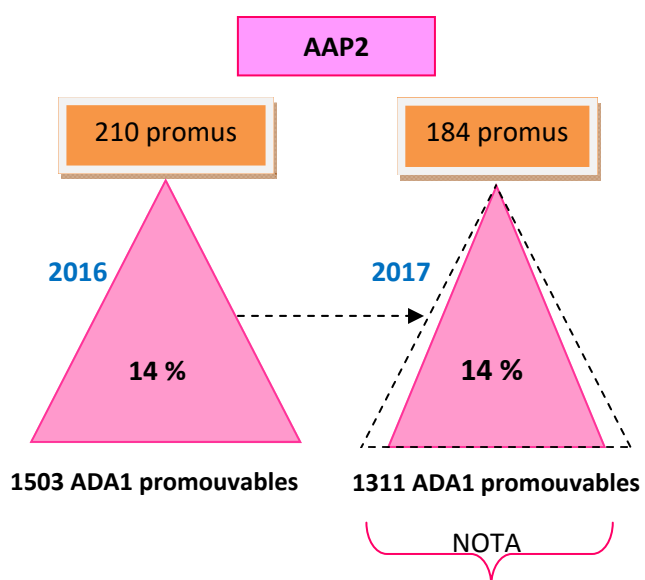
Ces données sont consultables sur notre site : INSTANCES – CAP des adjoints administratifs.

Avant d'aborder, le taux « pro/pro » des AAP1 ou C1 qui préoccupe nombre de collègues, il faut regarder l'évolution des promus en 2016 : 20 % et 2017 : 25%, des ADA2 vers ADA1 :

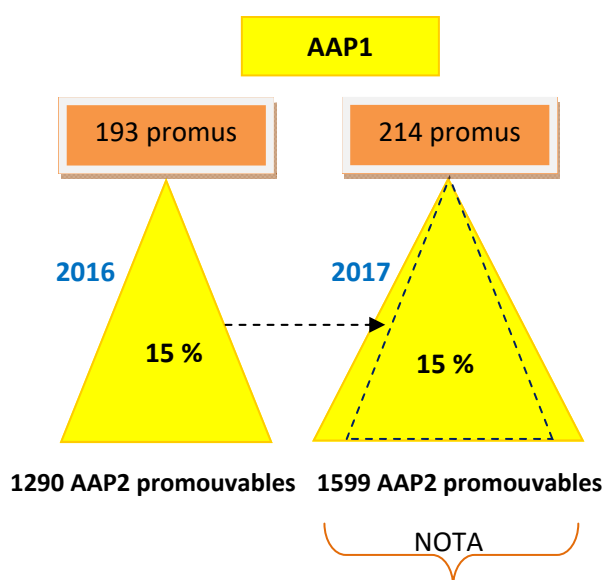


En observant la base de la pyramide, dans le cas des ADA1, si le ratio n'avait pas progressé en 2017 (*voir pyramide en pointillée), *le nombre de promus aurait été minoré de 6 postes.*

Pour les promotions de grades des ADA1 vers AAP2 et des AAP2 vers AAP1, avec des ratios restés à l'identique en 2016 et 2017, mais avec un nombre de promouvables différents, voici le constat :



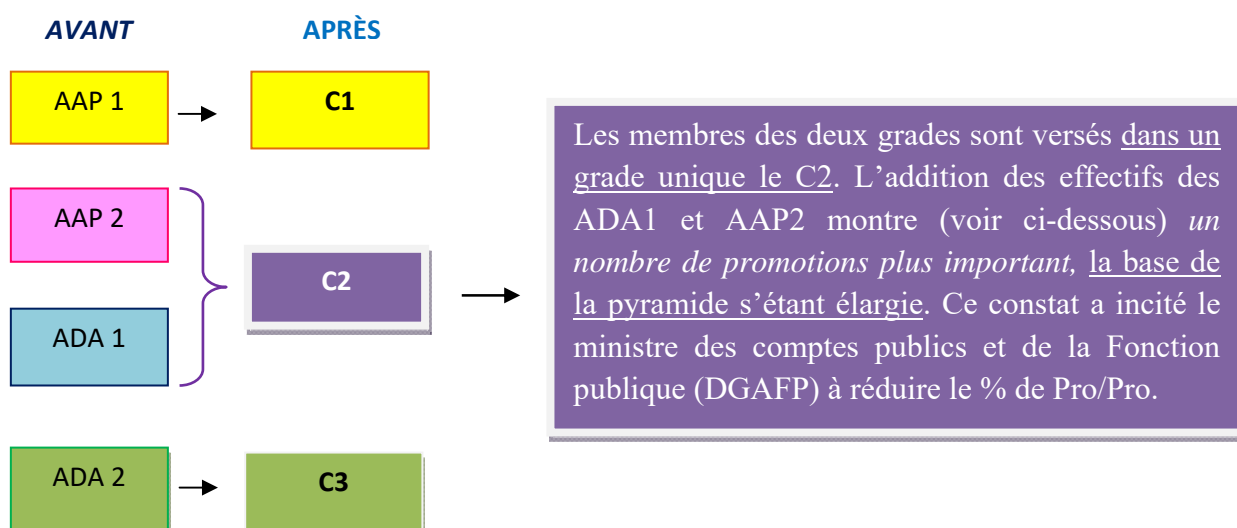
Si la base de la pyramide est **moins large**, c'est-à-dire si le nombre de promouvables est moins important (2017) : avec le même %, le nombre de promotions *diminue*.



Si la base de la pyramide est **plus large**, c'est-à-dire si le nombre de promouvables est plus important (2017): avec le même %, le nombre de promotions *augmente*.

○ Ce qui change pour les promotions en AAP1 en 2018 :

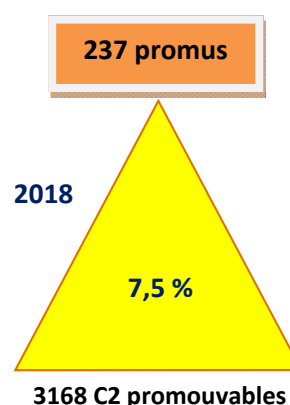
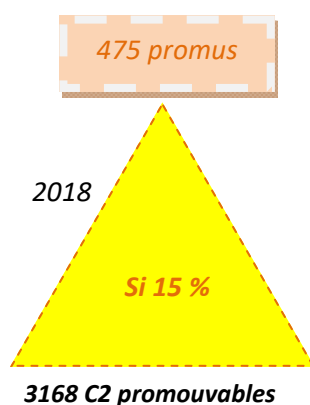
L'architecture du corps des adjoints administratifs par l'application du PPCR au 1^{er} janvier 2017 :



○ Un ratio qui fait couler beaucoup d'encre...



Comme l'UNSA ITEFA l'a déjà affirmé, la baisse de moitié du ratio de 15 à 7,5% du nombre de promouvables ne la satisfait absolument pas. L'UNSA ITEFA considère qu'une analyse cohérente de l'administration, proposant un ratio de 10 %, soit 316 promotions, aurait permis une « ouverture » plus conforme aux réalités statutaires et surtout aux attentes des collègues. C'est cette revendication que l'UNSA ITEFA portera pour l'établissement du ratio 2019-2020-2021.



Le nombre de promus, au regard du maintien du %, vidait les échelons sommitaux du grade de C2, c'est au nom de cet équilibre que le taux a été revu en juin 2017 par la DGAFP.

Cependant, il est à noter que, la base de la pyramide s'étant élargie, même avec un pourcentage divisé par deux, le nombre de promus est en augmentation par rapport à 2017 puisqu'il était de 214 promotions. *

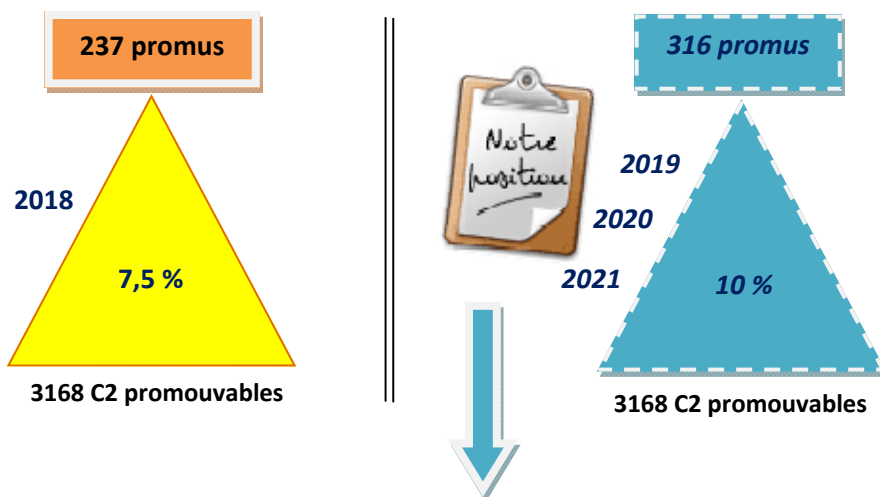
*Voir page 2

Pour l'UNSA ITEFA, il est regrettable que ses élu(e)s aient appris, à l'occasion de la préparation de la CAP de promotions des adjoints administratifs, la baisse du ratio des AAP1 ramené de 15% à 7,5%.



Dans un souci de recherche d'un dialogue social « transparent, efficace et sincère », il aurait été cohérent *qu'en amont* des discussions avec le ministère des comptes publics et de la Fonction publique, dans le respect de la démocratie sociale, qu'une concertation ait lieu avec la DRH et qu'elle permette à l'UNSA ITEFA, de donner son avis, ses arguments, sa position au regard de la négociation qui se profilait avec la DGAFP.

L'UNSA ITEFA considère qu'un ratio de 10 %, soit 316 promotions, aurait permis de répondre aux attentes légitimes des collègues dans leur déroulement de carrière.



C'est cette revendication que l'UNSA ITEFA portera pour l'établissement du ratio 2019-2020-2021, sans omettre un plan de transformation de C en B qu'elle porte invariablement dans les discussions avec les décideurs ministériels.

○ NI CONTESTATION STÉRILE, NI ACCOMPAGNEMENT DOCILE...

Pour l'UNSA ITEFA, le syndicalisme n'est ni une posture idéologique, ni l'expression d'intérêt particulier à courte vue, c'est avant tout : une vision, une projection, une anticipation dans l'analyse d'un « futur » qui doit être porté *dans la préservation des intérêt moraux et matériels et plus particulièrement du déroulement de carrière des adjoints administratifs !*



Le 6 Décembre
Ne laissez rien
au hasard !

